

COMPTE RENDU **de la séance du Conseil Municipal** **du 9 février 2017**

Le neuf février deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire

<u>Date de convocation</u> :	3 février 2017	<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Date d'affichage</u> :	3 février 2017	<u>Présents</u> :	22
		<u>Votants</u> :	28

Etaient présents : Mme Maryse BETOUS – MM. Jean-Michel LEJEUNE - Thierry MARETTE – Mme Hélène BROHY - MM. Hubert BELLET - Pascal BEAUDOUIN - Philippe MERLEVEDE - Mmes Isabelle LOUVET – Virginie VAN DE WYNCKELE - M. Sylvain DELVALLEE – Mme Dominique PARA – Françoise VANDERCOILDEN - Marie-Christine DELATTRE - Joëlle DESNEUX - Annette SAINT-AUBIN - MM. Xavier FOUCHER - Eric DUPERRON - François CLERGEAT - Jean-Baptiste MAITIA - François HERAMBERT - Mme Chantal MARTIN.

Pouvoirs : Mme Laurence AMOUROUX à M. Thierry MARETTE
M. Cyrille DEVOS à Mme Maryse BETOUS
Mme Victoria PACHECO à Mme Dominique PARA
Mme Gaëlle LEBLANC-TRIGUER à Mme Virginie VAN DE WYNCKELE
M. Antonin ROUET à M. Jean-Michel LEJEUNE
M. Jules TIOBANG TANKEU à Mme Françoise VANDERCOILDEN

Absent : M. Michaël DE POLLI

Secrétaire de séance : M. Philippe MERLEVEDE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2017

DELIBERATIONS

- Retrait de la commune de Franqueville-Saint-Pierre du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE 76) (2017 – 004)
- Transfert de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de la Briqueterie de Saint-Jacques-sur-Darnétal à la Métropole Rouen Normandie - Approbation des conditions financières et patrimoniales (2017 – 005)
- Budget Principal : - Compte Administratif (2017 – 006) et Compte de Gestion 2016 (2017 – 007)
 - Affectation du Résultat d'Exécution 2016 (2017 – 008)
 - Acompte sur subvention de fonctionnement 2017 - Association Passerelle (2017 – 009)
- Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2017 (Article D.2312-3 du CGCT) (2017 – 010)

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Philippe MERLEVEDE est élu secrétaire de séance. Il procède à la validation des pouvoirs, laquelle n'appelle aucune observation.
- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- **RETRAIT DE LA COMMUNE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME (SDE 76) (2017 – 004)**

Vu

la délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie approuvant son retrait du SDE 76

la délibération du 10 juin 2016 du SDE 76 approuvant ce retrait

la délibération n°2016-058 du 29 septembre 2016 de la commune de Franqueville-Saint-Pierre refusant le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE 76

l'arrêté préfectoral n°76-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 autorisant le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE 76 à compter du 1^{er} janvier 2017 et modifiant l'arrêté préfectoral du 6 juillet 1938 modifié portant sur la création du SDE 76

Considérant

que la Métropole, selon les termes de sa délibération, « souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies »

que le maintien de l'adhésion de notre commune au SDE 76 au titre de la compétence annexe relative à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine, compte tenu de son caractère accessoire et de la possibilité de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, ne représente plus d'intérêt pour la Commune

que le retrait de notre commune du SDE 76 permettra en outre une simplification de la carte intercommunale

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le retrait de la commune de Franqueville-Saint-Pierre du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76).

à l'unanimité

- **TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) DE LA BRIQUETERIE DE SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES (2017 – 005)**

Monsieur Sylvain DELVALLEE arrive en séance

La loi dite « MAPTAM » prévoit que les métropoles exercent de plein droit, en lieu et place des communes, sans qu'il soit nécessaire de définir leur intérêt communautaire, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Il en résulte que les zones d'activités économiques situées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie relèvent désormais de sa seule compétence.

Certaines zones, soit relevant déjà de l'intérêt communautaire, soit initiées par les communes et aujourd'hui achevées n'ont pas à faire l'objet de transferts financiers autres que dans le cadre du transfert voirie et de ses accessoires.

D'autres zones initiées par les communes et aujourd'hui en cours d'aménagement, doivent obligatoirement faire l'objet d'un transfert.

Parmi ces zones, a été identifiée la ZAE de la Briqueterie, sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal.

Le transfert des ZAE fait l'objet d'une procédure juridiquement spécifique qui se pose en marge de la problématique générale du transfert de compétence, notamment parce qu'intervient la notion de valorisation de biens cessibles.

En principe, les biens et services publics communaux nécessaires à son exercice sont obligatoirement mis à disposition de l'EPCI à titre gratuit (Art. L.1321-1 et L.1321-2 du CGCT).

Toutefois un cadre légal réglementaire dérogatoire s'applique pour les ZAE avec un transfert en pleine propriété (Art. L.5211-5 III du CGCT) ;

L'attribution de compensation n'est pas affectée par ce transfert, l'intervention de la CLETC n'est pas requise.

Les conditions financières et patrimoniales sont définies librement par délibérations concordantes de la Métropole et de la majorité qualifiée des Communes membres.

En ce qui concerne les modalités financières, différentes méthodologies peuvent s'appliquer pour la valorisation du transfert des ZAE en cours d'aménagement. Compte tenu de l'achèvement de la zone, il est proposé ici de valoriser le transfert par une cession des parcelles dont la Commune conservait la maîtrise foncière.

Bien que la ZAE de la Briqueterie soit d'ores et déjà achevée, elle présente une caractéristique particulière puisque la Commune était toujours propriétaire d'une partie des terrains qu'elle a louée pendant plusieurs années à compter de la signature des baux avant de les céder moyennant une soulte.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Commune a donc continué à percevoir des loyers d'une dizaine de baux qui était encore en cours sur la soixantaine d'entreprises présentes sur la zone puis a récemment procédé à la cession anticipée de la totalité de ces derniers baux à l'exception d'un bail commercial toujours en cours avec la Société « Béton chantiers de Normandie » et du crédit-bail de la société SCI DUTHIL.

Il est donc proposé de valoriser le transfert par une cession des parcelles dont la Commune conservait la maîtrise foncière, et actuellement occupées par :

- La Société « Béton chantiers de Normandie » dans le cadre d'un bail commercial, au prix estimé par les domaines à 120 000 € (AK 77, 78, 79, 131 pour une surface totale de 4 506 m²).
- la SCI DUTHIL, en contrat de bail depuis le 7 avril 2006, dont le prix de vente est déterminé sur la base du calcul défini par le contrat s'élève à 16 155,46 € (AK 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70 pour une surface totale de 3 871 m²).

La Métropole se substituera à la Commune dans la perception des loyers des baux à compter de la cession constatée par acte de vente.

S'ajoute également la cession de délaissés constitués des parcelles AK 26 et 27 pour une surface totale de 584 m² au prix estimé par les domaines à 14 600 €.

Le prix de cession total pour cette zone s'élèvera donc à 150 755,46 €.

Dans ces conditions,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-17,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-5 III,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 12 décembre 2016,

Considérant :

- que la ZAE de la Briqueterie située sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal doit faire l'objet d'un transfert à la Métropole,

- que les transferts de zones d'activités (ou de ZAC) font l'objet d'une procédure spécifique conformément à l'article L.5211-5 III du CGCT,
- que conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence doivent faire l'objet de délibérations concordantes du Conseil Métropolitain et des Conseils Municipaux des Communes membres dans les conditions de la majorité qualifiée,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE de la Briqueterie de Saint-Jacques-sur-Darnétal fixées par délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie du 12 décembre 2016 par une cession des parcelles dont la Commune conservait la maîtrise foncière, pour un prix de cession total de 150 755,46 €.

à l'unanimité

- **BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (2017 – 006)**

Suite à l'exposé par Monsieur Pascal BEAUDOUIN de la situation comptable et financière de l'exercice 2016, le compte administratif présenté comme suit, est mis au vote par Madame Maryse BETOUS, Présidente de séance, élue à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT

- Recettes :	5 482 466,97 €
- Dépenses :	4 284 006,57 €
	<hr/>
- Solde d'exécution :	1 198 460,40 €
- Résultat reporté :	0.00 €
	<hr/>
- Résultat de clôture :	1 198 460,40 €

INVESTISSEMENT

- Recettes :	915 053,07 €
- Dépenses :	1 032 719,48 €
	<hr/>
- Résultat d'exécution :	- 117 666,41 €
- Résultat de clôture reporté 2015 :	53 463,48 €
	<hr/>
- Résultat de clôture :	- 64 202,93 €
- Restes à Réaliser	- 341 667,05 €

0 voix Contre

Aucune voix ne s'étant dérogée contre son adoption, le Compte Administratif 2016 est arrêté.

- **BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2016 (2017 – 007)**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le Trésorier municipal, qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2016 de la Commune.

à l'unanimité

- **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXECUTION 2016 (2017 – 008)**

En application des dispositions de l'instruction M14, l'affectation du résultat doit obligatoirement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (001), le solde pouvant être affecté soit au fonctionnement (002), soit en investissement (1068).

Mise en évidence des résultats :

- Excédent de fonctionnement :	1 198 460,40 €
- Besoin de financement :	405 869,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 1 198 460,40 € en réserves, au compte 1068 de la section Investissement du Budget Primitif 2017.

à l'unanimité

• **BUDGET PRINCIPAL - ACOMPTE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION PASSERELLE (2017 – 009)**

Vu le vote du Budget Primitif proposé le 16 Mars 2017,

Considérant la demande d'aide financière de l'Association Passerelle afin de faciliter ses mouvements de trésorerie en début d'exercice,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'un acompte de 4 000 € à valoir sur la subvention qui sera présentée lors du vote du Budget Primitif 2017.

à l'unanimité

Pour mémoire, la subvention attribuée à l'Association Passerelle en 2016, s'est élevée à 15 830 €.

• **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 (ARTICLE D.2312-3 DU CGCT) (2017 – 010)**

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

a) – **Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.):**

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Il affiche l'orientation et la prospective de la collectivité par rapport au contexte conjoncturel et introduit un engagement pluriannuel.

b) – **Les obligations légales du D.O.B.:**

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, le D.O.B. constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

Son absence entraîne l'illégalité de la délibération adoptant le Budget Primitif.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois maximum précédant l'examen du Budget Primitif et il ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du Budget Primitif.

Par ailleurs, le rapport sur les orientations budgétaires doit être adressé au moins 5 jours avant la réunion, aux conseillers municipaux des communes de plus de 3.500 habitants.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération précisant le nombre de voix Pour, Contre et les Absentions.

c) – Rappel des indicateurs réalisés sur l'exercice 2016 :

La commune de Franqueville Saint Pierre a dégagé en 2016 un excédent de fonctionnement disponible de 1 198 460,40 € et a réalisé des investissements pour 399 158,41 €.

L'épargne disponible dégagée pour l'exercice 2016 s'élève à 750 868,28 €.

Le taux d'endettement de la commune s'élève pour l'exercice 2016 à 15,29 % contre 16,38 % en 2015. Pour mémoire, il n'a pas été contracté de nouveaux emprunts sur l'exercice 2016.

Il est aussi rappelé que l'endettement de la commune est passé de **mai 2014 à décembre 2016** de 6 509 256,84 € à 4 896 709,40 € soit une **diminution de 1 612 547,44 € (-24,77 %)**.

1- Objectifs financiers :

Préambule :

11- La pression fiscale, **de notre responsabilité**, ne sera pas augmentée.

12- Le taux de progression des dépenses de fonctionnement à périmètre comparable devra être inférieur ou au plus égal au taux de progression des recettes réelles de fonctionnement.

La notion de périmètre comparable n'intègre pas :

- 1- Les embauches de personnel rendues nécessaires par la professionnalisation des métiers pour donner le meilleur service à la population.
- 2- Charges Financières (liées aux emprunts précédemment contractés),
- 3- Charges Intercommunales (non liées à notre seule responsabilité),
- 4- Charges exceptionnelles (caractère imprévisible),

Les dépenses de fonctionnement seront soumises à un strict contrôle identique aux exercices 2014, 2015 et 2016.

13- L'annuité de la dette devra être **inférieure à 20%** des recettes réelles de fonctionnement.

14- La commune continuera à soutenir les projets des associations sportives et culturelles en fonction de ses moyens et après présentation des comptes par les Présidents et/ou trésoriers des associations et présentation des objectifs.

2- Enveloppe disponible pour les projets d'investissements 2017:

Suivant le Plan de Financement 2017, il pourrait être envisagé une enveloppe de **1 088 000,00 €** pour les projets d'investissement restes à réaliser 2016 compris, au regard des recettes suivantes et du capital des emprunts à rembourser :

- Virement Excédent de Fonctionnement 2016	1.198.460,40 €
- Fonds de Compensation de TVA	100.000,00 €
- Amortissements	180.000,00 €
- Subventions sur projets	200.000,00 €

Soit des recettes estimées à 1.680.000,00 €

Pour mémoire, dans le budget investissement 2017, le montant du remboursement du capital des emprunts s'élèverait à 592.000 €

3- Principaux projets d'investissements 2017 :

Il pourrait être envisagé les dépenses d'investissement suivantes :

- Restes à Réaliser 2016 (341.667 €)
- Réfection du clocher de l'église Saint-Pierre (350.000 €)
- Programme Accessibilité Ecole Petit Poucet – Salles Marcel Ragot et David Douillet (83.000 €)
- Rénovation de l'Ecole Maternelle Petit Poucet (200.000 €)
- Enveloppe de 114.000 € pour investissements divers sur l'ensemble du patrimoine communal pour répondre aux urgences.

4- Prospective pluriannuelle (2018-2019) :

- . Construction de la Maison des Associations
- . Extension de la crèche « Les 3 Pommes »
- . Restauration du Centre Culturel Bourvil
- . Réhabilitation du local (RAMIPER – Play and Learn)

dont la mise aux normes en accessibilité

- . Rénovation des systèmes de chauffage et de ventilation des bâtiments : Groupe Scolaire Louis Lemonnier, salles de sports et salle des fêtes.
- . Démolition des locaux préfabriqués derrière l'Ecole de Musique.

Méthode d'établissement du budget :

- Réflexion et classement par ordre des priorités dans les diverses commissions,
- Etude des aides financières,
- Arbitrage,
- Etablissement du budget.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal ont pris acte des orientations ainsi présentées qui serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2017.

22 Pour
0 Contre
6 Abstentions

INFORMATIONS

- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 16 mars 2017.

- REUNIONS DES COMMISSIONS :

Vendredi 10 février 2017 à 18h30 – Commission Culture, Animation et Communication
Mardi 28 février 2017 à 20h00 – Commission Urbanisme et Projets
Date à fixer – Commission Accessibilité

- TRAVAUX EN COURS OU A REALISER PAR LA METROPOLE :

• Rues Pierre Curie et des Champs fleuris :

Les nouveaux candélabres sont implantés sur ces voies ainsi que dans la rue de Branville et l'impasse Curie, excepté à l'extrémité est de la rue des Champs Fleuris compte tenu d'une part de la procédure à engager dans le cadre de l'acquisition de terrains nécessaire à l'élargissement de la chaussée et d'autre part des travaux d'adduction d'eau potable jusqu'au réservoir, à échéance du 9 mars 2017.

Les anciens candélabres vont être déposés en 2 temps, à savoir prochainement pour le secteur aménagé et après le passage de la canalisation pour la partie située à l'est.

Des sondages sous chaussée (rues Curie et Champs fleuris) seront réalisés avant les travaux de réfection de la chaussée.

Suite aux opérations d'appel d'offres correspondantes, le démarrage des travaux est envisagé pour le début du mois de juillet prochain.

Le délai d'exécution est estimé à 2,5 mois.

• Rues des frères Chérance et du Bel Event :

Travaux d'adduction d'eau potable sur le secteur situé avant et après les immeubles « Gotham » et « Bouygues », entre le 2 mai et le 2 juin 2017.

• Avenue Coty et Sente des Forrières (partie est rue Maréchal Leclerc) :

La dépose des réseaux aériens Télécom a été demandée auprès d'Orange.

• Aménagement de l'avenue Coty :

Les études seront effectuées en 2017 en vue d'une réalisation en 2018.

• Route de Paris :

- Devant chez « Chronodrive », dans un souci de sécurité, des panneaux et potelets vont être implantés afin d'empêcher les automobilistes venant de la boulangerie et / ou de la banque, de faire ½ tour sur le trottoir pour regagner le rond-point.

- L'effacement des réseaux ErDF est envisagé sur l'ensemble de cet axe.

• Carrefour RD6014/Rue C. Lebret/Rue du Canivet :

Amélioration « PMR » des passages protégés et réalisation d'un trottoir dans la partie sud-est du secteur.

• V.C.10 :

A la suite d'un effondrement en bordure de chaussée, des investigations seront entreprises entre le 13 et 20 février prochain.

• Rue Gabriel Crochet (partie nord – Entrée Ville) :

Au titre de la sécurité, des études d'aménagement et les réserves foncières nécessaires sont projetées fin 1^{er} / début 2^{ème} trimestre 2017.

• Arrêts de bus :

Les quais ont été mis aux normes d'accessibilité. Seules restent à équiper les plateformes des arrêts « Le Val Lormel » en face de Distri Center, « Coty » rue République et « Le Val aux Daims » rue Pierre Corneille.

Un courrier sera transmis prochainement à Monsieur le Président de la Métropole pour lui réclamer des abris aux arrêts route de Paris - devant l'immeuble « les jardins de Lutèce » - et sur le côté opposé ainsi qu'à la Garenne et au Val Lormel.

• Rue de la République :

Revêtement en pépites de l'axe central, dans la partie : Hôtel de Ville / Pharmacie des Forrières.

- Rue des Canadiens – Lotissement « Domaine de Fonval » :
Suite à l'enlèvement des plantations, les accotements endommagés par les racines d'arbres ont été rénovés.
Des arbres à « racines profondes » viendront remplacer ceux qui ont été abattus.
- Rue Alexandre Saas (Hameau le Faulx) :
Après le relevé topographique effectué par le géomètre, il a été demandé aux services de la Métropole de fournir les éléments permettant d'aboutir à la confection de trottoirs sur le secteur retenu.
- VISITE DES LIGNES ELECTRIQUES PAR HELICOPTERE :
Afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de la Commune (hors agglomération) sera effectué au cours des semaines 7 à 10, soit du 13 février au 10 mars 2017.
- LES « 50 ANS » DE L'EVEIL SPORTIF FRANQUEVILLAIS (ESF) :
Le 4 février 2017, une belle et émouvante fête a permis de retracer les 50 ans d'existence de l'ESF avec la participation des anciens et nouveaux adhérents.

Monsieur le Maire remercie particulièrement Monsieur Marette, Adjoint au Sport et à la Jeunesse, Madame Talandier, ex présidente de cette association et Monsieur Guérard, son nouveau président.
- LES « 25 ANS » DE L'AIKIBUDO :
Une manifestation est prévue en mars prochain.
- ASSOCIATION « ANIM'ACTION » :
Marie-Christine DELATTRE a été récemment élue nouvelle présidente de l'Association, en remplacement de Monsieur Philippe MERLEVEDE.
- ANIMATIONS COMMUNALES DU 20 FEVRIER AU 17 MARS 2017
 - **Du 20 février au 18 mars 2017 - Hall de l'Hôtel de Ville**
Exposition de peintures d'Alexia Gakaba-Murekeyisoni
Aux heures d'ouverture de la mairie
 - **Du 7 au 10 mars 2017 - Espace Culturel Bourvil**
Bourse aux vêtements d'été organisée par l'association Arts et Loisirs
 - **Jeudi 2 mars 2017 - Espace Culturel Bourvil - À partir de 14 h 30**
Goûter dansant organisé par le Comité d'Animation des Anciens
 - **Mercredi 8 mars 2017 – Salle du Conseil Municipal – à 20 h 30**
Festival Printemps des Poètes, lectures-concert « Femmes Africaines » organisé par la Ville de Franqueville-Saint-Pierre
 - **Lundi 13 mars 2017 - Espace Culturel Bourvil – de 14 h 30 à 18 h 30**
Collecte du Don du sang Organisée par EFS (Etablissement Français du Sang)
 - **Vendredi 17 mars 2017 - Espace Culturel Bourvil – à 20 h 30**
Théâtre Comédie « Tout bascule »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.
La parole est ensuite donnée au public.